CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 22-25 juin 2021

**SC59 Doc.20.1**

**Rapport du Sous-groupe sur la COP14**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note du présent rapport;

ii. approuver les dates de la COP14;

iii. soumettre les nouvelles dates de la COP14 à la session extraordinaire de la COP prévue en 2021;

iv. reporter la décision sur la sélection des lauréats des Prix Ramsar pour la conservation des zones humides à la 60e réunion du Comité permanent afin de laisser suffisamment de temps au Sous-groupe sur la COP14 pour passer en revue et examiner attentivement les candidatures à ces prestigieuses récompenses.

**Contexte**

1. À sa 57e réunion (SC57), le Comité permanent a accepté par acclamation l’offre de la Chine d’accueillir la 14e session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) à Wuhan, Chine.

2. Le Comité permanent a adopté la Décision SC57-18 libellée dans les termes suivants : « Le Comité permanent établit le Sous-groupe sur la COP14, présidé par la Chine et composé également de l’Algérie, de l’Arménie, de l’Australie, de l’Autriche, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, des États-Unis d’Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, chargé de superviser le processus de planification de la COP14 et de formuler des idées concernant la célébration du 50e anniversaire de la Convention en 2021, en sollicitant le soutien d’autres Parties contractantes, si nécessaire. »

3. Le Comité permanent, lors de sa 58e réunion intersessions organisée en virtuel (SC58), a adopté la Décision SC58-11 sur le rapport verbal du Sous-groupe sur la COP14 concernant l’état d’avancement des préparatifs de décembre 2019 à juin 2020. Le thème de la COP14, « Agir pour les zones humides, c’est agir pour l’homme et la nature », a été accepté sous réserve de l’approbation interne du pays hôte.

**État d’avancement des préparatifs de la COP14 au lendemain de la SC58**

4. Compte tenu des incertitudes qui entourent l’évolution de la pandémie de COVID-19 et du nombre de conférences internationales qui se tiendront en Chine en 2021, le Sous-groupe a convenu qu’il serait judicieux de reporter la COP14 au quatrième trimestre de 2022, au terme de discussions dans le cadre d’une série de réunions virtuelles organisées le 24 novembre 2020 (participants : Arménie, Chine, États-Unis d’Amérique, France, Suède, Suisse, Royaume-Uni,) et le 19 janvier 2021 (participants : Arménie, Australie, Autriche, États-Unis d’Amérique, France, Royaume-Uni, Suisse, Président de la CESP, Président du GEST et Slovénie en tant qu’observateur), et à l’issue d’une communication envoyée par courrier électronique en mars 2021 (message envoyé par la Chine, auquel l’Arménie, l’Australie, l’Autriche, le Costa Rica, la France, les États-Unis d’Amérique, la Suisse et la Slovénie ont répondu favorablement).

5. Une proposition de mécanisme d’approbation du budget pour la prochaine période triennale, le plan d’action du Secrétariat et d’autres questions urgentes ont été soumis par les membres lors des réunions et des échanges de courriers électroniques ci-dessus mentionnés.

6. Le 29 avril 2021, le Secrétariat a envoyé une note diplomatique au pays hôte lui demandant d’arrêter les dates de la COP14, repoussée au dernier trimestre 2022. La procédure d’approbation interne par le pays hôte est en cours. (Après autorisation interne, le pays hôte a accepté de reporter la COP14 à la période du 21 au 29 novembre 2022).

7. Du 11 au 13 mai 2021, l’autorité administrative Ramsar de la Chine et l’équipe en charge des préparatifs de la COP14 se sont rendues à Wuhan pour y rencontrer les autorités municipales. Lors de ces réunions, différentes questions comme le lieu, les horaires ou la taille de la Conférence, ou encore les lieux d’excursion et les principales activités ont été abordées avec la ville hôte.

8. Le 4 juin 2021, les membres du Sous-groupe sur la COP14 ont discuté, lors d’une réunion virtuelle, des nouvelles dates, du nombre de participants, du lieu et d’autres questions relatives à la COP14. La ville hôte, la municipalité de Wuhan, a présenté un exposé sur les préparatifs en cours et a proposé que la Conférence se tienne non pas à l’Intercontinental mais à l’East Lake Conference Centre, indiquant qu’il serait plus facile d’obtenir des installations d’appoint à un prix avantageux. Face aux inquiétudes liées à la pandémie, il conviendrait de réfléchir à des scénarios alternatifs, par exemple ramener le nombre maximum de participants à 1000 (en tenant compte des derniers chiffres en la matière, à savoir 1396 participants à la COP13, 930 à la COP12 et 1371 à la COP11), ou louer l’intégralité du site et le réserver à l’usage exclusif de la COP14. Il convient également de noter que la plus grande salle de conférence de l’East Lake Conference Centre peut accueillir 1500 personnes avec des sièges disposés en rangées ou 1000 personnes avec des rangées de chaises et de tables. D’une superficie totale de 70 000 m², le Centre dispose de salles de conférence et de réception de toutes tailles, conformément aux exigences de la COP14. Il est par ailleurs entouré sur trois côtés par le magnifique East Lake, ce qui en fait un endroit idéal pour apprécier l’harmonie entre la ville et la zone humide. Les membres du Sous-groupe ont convenu que le Secrétariat et le pays hôte continueront à travailler sur le choix du lieu de la COP14.

9. Le processus de sélection des lauréats des Prix Ramsar pour la conservation des zones humides, tel qu’approuvé par la décision intersessions 07 post-SC58, prévoit que le Sous-groupe de la COP14 examine les recommandations fournies par le Secrétariat et propose au Comité permanent une liste de lauréats. Le Sous-groupe a proposé que le Secrétariat poursuive le processus d’examen et d’évaluation et remette ses recommandations au Sous-groupe avant le 16 juin; dans le cas où le Comité permanent déciderait, lors de sa réunion du 22 juin, d’inscrire les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides à l’ordre du jour de la SC59, le Sous-groupe de la COP14 se réunira cette semaine-là pour débattre des recommandations du Secrétariat et proposer une liste de lauréats au Comité permanent pour examen. Cependant, lors de la réunion virtuelle du 4 juin, le Sous-groupe a convenu que cette question n’était pas urgente et que son examen pouvait être reporté à la SC60.

10. Après avoir consulté son conseiller juridique, le Sous-groupe sur la COP14 s’est rallié à l’avis du Secrétariat selon lequel il conviendrait que les nouvelles dates de la COP14 soient confirmées par la COP extraordinaire qui se tiendra en 2021.

11. Au cours du processus préparatoire à venir de la COP14, le pays hôte et le Sous-groupe sur la COP14 continueront à suivre l’évolution de la pandémie de COVID-19 et le déroulement d’autres conférences internationales, en particulier celui de la COP15 de la CDB prévu en octobre 2021.